

## Frais d'euthanasie : à qui présenter l'addition ?

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 8 juillet 2010

C'est un problème qui [agite](#) les pharmaciens et médecins néerlandais : le médicament utilisé pour induire le coma euthanasique, notamment le Penthotal, n'est pas remboursé lorsque l'euthanasie est pratiquée à domicile par le médecin de famille. Du coup, l'addition – entre 25 et 35 euros la mise à mort – est assez fréquemment présentée à ceux qui restent : la proche famille, les héritiers, une fois l'euthanasie bel et bien réussie.

On peut cependant tuer sans états d'âme et avoir des vapeurs de douairière lorsqu'il s'agit de commettre cette évidente faute de goût, si bien que certains médecins et pharmaciens paient le poison de leur poche. Mais – pauvres gens – les marges sont petites sur ces médicaments et il ne manque pas d'apothicaires qui passent au-dessus de leur aversion naturelle et adressent leur facture aux familles endeuillées.

Du coup la royale organisation professionnelle des médecins néerlandais (KNMG) aimerait qu'on mette fin à cette situation inconfortable que seuls quelques rares assureurs agréés ont réglée en décidant de rembourser le Penthotal sans y être statutairement obligés. (Sur le principe : un sou dépensé aujourd'hui, c'est le centuple économisé demain ?) Le KNMG milite pour un remboursement systématique à 100 % des médicaments reconnus, ce qui évitera le bricolage avec des substances non agréées. Pour comparer avec le régime français, il va de soi que l'efficacité « thérapeutique » de ces molécules est des plus certaines et ne permettent même aucun retour en arrière.

Oui, mais... non. Le Collège pour les assurances de soins (CVZ) qui détermine le contenu du « package » de base obligatoire des régimes d'assurance souligne que le remboursement du Penthotal à des d'euthanasie n'est pas envisageable : « Le problème des moyens euthanasiques est que les médecines utilisées n'ont pas normalement cette utilisation. Elles servent normalement à guérir les gens. On utilise le Penthotal dans les hôpitaux pour induire des comas artificiels. Cela est remboursé ; lorsqu'un médecin de famille l'utilise pour une euthanasie, il ne l'est pas. Le médicament n'a pas officiellement cette destination. »

Ce sera donc au ministère de la Santé du peuple de trancher ; pour l'heure il a refusé de donner son avis.

© [leblogdejeannesmits](#).